

# Rapport annuel

2001-2002



ORDRE DES  
TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS  
DU QUÉBEC

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Rapport du président</b> .....	<b>p.03</b>
<b>Rapport d'élections 2002</b> .....	<b>p.05</b>
<b>Rapport des activités du Bureau</b> .....	<b>p.06</b>
<b>Rapport des activités du Comité administratif</b> .....	<b>p.07</b>
<b>Rapport des comités</b> .....	<b>p.08</b>
<b>Rapport des vérificateurs</b> .....	<b>p.11</b>
Résultats.....	p.12
Évolution des actifs nets .....	p.13
Bilan.....	p.14
Flux de trésorerie .....	p.15
Notes complémentaires.....	p.16
<b>Produits pour l'exercice terminé le 31 mars 2002</b> .....	<b>p.23</b>
<b>Charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2002</b> .....	<b>p.24</b>
<b>Prévisions budgétaires 2002-2003</b> .....	<b>p.26</b>
<b>Tableau des membres</b> .....	<b>p.27</b>
<b>Composition du Bureau et des comités</b> .....	<b>p.28</b>

## Madame Louise Harel Présidente de l'Assemblée nationale Gouvernement du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous soumettre le vingt-deuxième rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2002.

Veillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

## Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles et ministre de la Justice, Paul Bégin Québec, juin 2002

## Monsieur Paul Bégin Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et Ministre de la Justice Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2001-2002 (1er avril 2001 au 31 mars 2002).

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

## Le président, Alain Bernier, T.P. Montréal, juin 2002

## Monsieur Jean K. Samson Président Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

En votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des technologues professionnels du Québec.

Ce rapport annuel couvre l'exercice 2001-2002 (1er avril 2001 au 31 mars 2002).

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

## Le président, Alain Bernier, T.P. Montréal, juin 2002

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

En 2001-2002, afin de répondre à notre mission et aux objectifs du système professionnel québécois, l'Ordre a instauré un programme visant à mieux encadrer les nouveaux adhérents. Ce **Programme de développement professionnel** vise à mieux accueillir et informer les nouveaux membres sur les exigences et les obligations du système professionnel québécois. Il comprend deux volets principaux qui ont pour but de soutenir le cheminement professionnel des membres tout en offrant un gage de qualité aux différents publics qui ont recours à leurs services. Le volet Accueil permet aux technologues de s'intégrer à leur Ordre et au système professionnel de façon plus harmonieuse. Les nouveaux membres sont encadrés durant les deux premières années du programme par un tuteur qui les guide dans l'apprentissage des connaissances axées sur le système professionnel, le fonctionnement et les règlements de l'Ordre. Le tuteur appuie également le nouveau membre dans sa préparation à l'examen qui porte, entre autres, sur le Code de déontologie de l'Ordre. Le volet Formation, dans la troisième année du programme, vise à parfaire les compétences des membres en rédaction et en présentation de rapports techniques. Cette formation sera dispensée à distance grâce à l'entente conclue avec la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

En plus du *Programme de développement professionnel*, qui touche l'ensemble des membres, l'Ordre a adopté des mesures d'encadrement spécifiques à un secteur d'activité particulier : l'inspection de maisons existantes, plus communément appelé **l'inspection préachat**. Aussi, dans le but d'assurer la qualité des services professionnels rendus par nos membres dans ce domaine, l'Ordre a pris la résolution de rendre obligatoire la norme contenue dans le Guide d'inspection, rédigé en partenariat avec l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC). Nous adopterons bientôt un règlement à cet effet.

La formation dispensée dans les cégeps demeure toujours d'actualité auprès des membres de l'Ordre. C'est pourquoi l'Ordre a participé activement à la tenue d'un forum en janvier 2002 intitulé « *De techniques et d'avenir* ». Cet événement, tant souhaité par l'Ordre, a été le fruit d'un effort concerté entre tous les partenaires du monde de l'éducation au Québec. Durant ces deux journées de forum, l'Ordre n'a pas manqué de rappeler aux 600 participants sa préoccupation de maintenir la qualité de l'enseignement et de la formation technique. L'objectif de la formation, pour l'Ordre et la profession, est de doter les étudiants d'une formation de base scientifique solide afin qu'ils puissent comprendre la nature des phénomènes impliqués dans le secteur technologique pour en faire bénéficier la société. L'Ordre a également fait valoir son point de vue quant à la réussite et à la reconnaissance de la formation sur le marché du travail. Par exemple, nous avons expliqué aux participants que la désuétude et l'incohérence manifeste de lois et règlements régissant les corps de métiers et les professions nuisent au développement de notre profession, à la reconnaissance des diplômés du secteur technique et à une organisation efficiente du travail dans une société moderne comme la nôtre.

En **ingénierie**, nous attendons les résultats de la recherche effectuée par un groupe de travail que l'Office des professions a mis sur pied, afin d'alimenter le Comité d'experts dans ses

discussions pour la révision du champ de pratique des ingénieurs dans le cadre de la Mise à jour du système professionnel.

En **architecture**, nous attendons les orientations que l'Ordre des architectes adoptera dans le but de répondre aux articles 5.1 et 22.1 de la Loi modifiant la Loi sur les architectes. Entre-temps, l'Ordre a sensibilisé et informé toutes les municipalités du Québec et les instances concernées quant à l'élargissement et à la reconnaissance des compétences des technologues dans ce domaine.

Dans le dossier du **génie électrique**, l'Ordre a participé à la deuxième étape de consultation menée par Emploi-Québec sur la révision des programmes d'apprentissage et de qualification professionnelle réglementés, dont celui d'électricien.

La participation de l'Ordre à la consultation menée par la Régie du bâtiment concernant la nouvelle définition de la notion d'installation électrique devant figurer au chapitre Électricité du Code de construction a porté fruit. Une définition plus moderne de cette notion a été retenue par la Régie du bâtiment, contribuant ainsi en bonne partie à la reconnaissance des compétences des technologues professionnels en génie électrique.

Concernant le secteur de la **construction**, l'Ordre a pris position dans le dossier de l'assujettissement des travaux relatifs à la machinerie de production en présentant un mémoire à la commission parlementaire de l'Économie et du Travail et au groupe d'experts formé par le ministre du Travail pour étudier cette question. Là encore, l'Ordre a fait valoir que les organismes de qualification de la main-d'oeuvre devaient, à la lumière de la politique gouvernementale sur la formation continue et la reconnaissance des acquis, reconnaître les compétences des technologues professionnels et éviter de les amener à se qualifier de nouveau pour des compétences qui ont déjà été évaluées et sanctionnées avec rigueur.

En somme, l'Ordre a démontré une de fois de plus sa détermination à encadrer la profession et à promouvoir de ce fait les compétences de ses membres auprès de l'ensemble des intervenants socio-économiques québécois. Le rayonnement de notre profession exige une reconnaissance explicite de nos compétences de la part de ces différents intervenants par la modernisation de plusieurs lois et règlements régissant le monde du travail et le système professionnel québécois.

## ■ SERVICES AUX MEMBRES

Notre service des communications a réalisé, au cours de la période, quatre revues *Le Technologue*. Le *T.P. express* est encarté dans la revue depuis le numéro de janvier-février-mars 2002. Outre la présentation graphique, le contenu a lui aussi été modifié. Grâce à un nouveau tableau de dates de tombée, les membres reçoivent la revue le premier mois de la publication du numéro. De plus, l'Ordre s'est adjoint les services d'une nouvelle firme de publicité pour la représentation publicitaire.



De nouveaux dépliants ont été réalisés : *Prépare ta carrière* s'adresse aux étudiants affiliés, *Se rassembler pour influencer et convaincre* est dédié aux futurs technologues professionnels et *Reconnaissance du technologue professionnel* met en valeur le Programme de développement professionnel.



Le service a également produit le *Techno-Guide*, à l'intérieur duquel on retrouve l'annuaire des membres par ordre alphabétique, par technologie d'admission et par technologie de travail, les membres exerçant en pratique privée et le Code de déontologie.

Le site Internet a été rajeuni, ce qui a permis de renouveler sa présentation visuelle. Le contenu en a été révisé et de nouvelles rubriques ont été ajoutées, dont une spécialement réservée à la protection du public et une autre qui annonce le *Programme de développement professionnel*.

Une entente a été conclue en janvier 2001 avec la CVthèque, une agence de placement spécialisée dans le domaine technologique. Avec ce partenariat, l'Ordre offre désormais à ses membres un service de placement de qualité qui s'adresse tant aux chercheurs d'emploi qu'aux employeurs ayant des postes à combler.

En février, l'Ordre a embauché une coordonnatrice aux communications qui s'occupe, notamment, de la revue *Le Technologue*, du site Internet, de la production des imprimés et des événements spéciaux.

**BOURSES**

Dans le cadre de son programme de bourses, l'OTPG a remis cette année six Méritas et un prix de l'Excellence en région, dans les collèges mêmes des titulaires. Le prix de l'Excellence 2001, assorti d'une bourse de 1 000 \$, a été accordé à Dorisse Poirier, étudiante affiliée, technologie de l'électronique industrielle du collège de Sept-îles. Les six bourses Méritas 2001, d'une valeur de 500 \$ chacune, ont été remises à :

Charles Drouin, étudiant affilié, technologie des productions animales à l'**I.T.A. de St-Hyacinthe**;

Denis Houle, étudiant affilié, technologie de l'électronique industrielle au **collège de Sherbrooke**;

Amélie Turgeon, étudiante affiliée, techniques de l'architecture au **collège de Lévis-Lauzon**;

Nicholas Duval, étudiant affilié, technologie forestière au **collège de Ste-Foy**;

Jonathan Gaudreault, étudiant affilié, techniques de génie chimique au **collège de Jonquière**;

Michel Lefrançois, étudiant affilié, techniques de génie mécanique au **collège de Sorel-Tracy**.

**Prix Méritas de l'OTPG 2001** – L'un des six gagnants, Jonathan Gaudreault, étudiant affilié (à gauche) en compagnie de Claude Gagné, T.P., président du regroupement Saguenay-Lac-St-Jean – Techniques du génie chimique, Cégep de Jonquière



**REGROUPEMENTS**

Les présidents des regroupements ont assisté à deux rencontres, dont l'une se tenait à l'intérieur du congrès. Ils ont étudié, entre autres, le *Programme de développement professionnel* et soumis leurs commentaires.

Le conseil d'administration du regroupement de la foresterie, en collaboration avec l'Ordre, a participé à la consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier ainsi qu'à la consultation sur la délimitation des unités d'aménagement forestier et de la limite nord des attributions commerciales. Le regroupement de l'Outaouais a élaboré la programmation du congrès 2001.

**CONGRÈS**

Le congrès s'est tenu au Four Points Sheraton à Hull en septembre 2001. Le thème retenu était *Vous rêvez... Le technologue agit*. Les congressistes ont participé à divers ateliers comme *J'ai mal au dos!* pour comprendre l'influence de l'environnement au travail, *Quoi de neuf dans le bâtiment?* transmis par votre président portant sur le Chapitre 1-Bâtiment du Code de construction, *Clarté en rédaction technique* pour apprendre à développer les habiletés en misant sur la structure, le style et le contenu, et *Comment résoudre des conflits?* et ce, dans notre milieu de travail. La formation sur le *Code de*



La visite de l'Hôtel de glace, une activité organisée par le Regroupement de Québec

*déontologie*, présentée pour la troisième année consécutive, a été une fois de plus très populaire.



Roger Lafleur, T.P. (au centre), président de Product Plus R.L. inc., est le récipiendaire du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)

Lors de ce congrès, nous avons rendu hommage à des membres qui se sont distingués. Nous avons remis le prix du Technologue de l'année à Stéphane Drapeau, T.P., le prix du Bénévole de l'année à Alain Malendand, T.P., et le prix Étudiant bénévole de l'année à Isabelle Girard. Enfin, le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec a été attribué à Roger Lafleur, T.P.

**ADMINISTRATEURS ET LOBBY**

Nous avons tenu les réunions statutaires des administrateurs de l'Ordre. Huit réunions du Comité administratif ont eu lieu en plus d'une réunion de planification au mois d'août 2001 et quatre réunions du Bureau.

*Alain Bernier T.P.*

Le président, Alain Bernier, T.P.

# RAPPORT D'ÉLECTIONS 2002

Conformément au Code des professions ainsi qu'à notre règlement sur les modalités d'élections, un avis d'élection et de mise en candidature a été envoyé aux membres entre les 1<sup>er</sup> janvier et 15 février 2002.

Cinq postes dans deux régions étaient en élection.

Dans la région 03, 12, quatre candidatures ont été reçues. Nous avons donc procédé au scrutin postal pour déterminer les élus.

Dans la région 16, une seule candidature a été reçue. L'administrateur sortant a été élu sans opposition.

Le tableau suivant représente les candidatures reçues et les administrateurs élus.

Rapport d'élections 2002 des administrateurs du Bureau de l'OTPG			
RÉGIONS	ADMINISTRATEURS SORTANTS	CANDIDATURES REÇUES	ADMINISTRATEURS ÉLUS
03, 12 Québec métropolitain (3)	Richard Legendre, T.Sc.A.	Richard Legendre, T.Sc.A.	Richard Legendre, T.Sc.A.
	Gilles Miville, T.P.	Gilles Miville, T.P.	Michel Plourde, T.P.
	Laval Tremblay, T.P.	Michel Plourde, T.P. Laval Tremblay, T.P.	Laval Tremblay, T.P.
16 Montérégie (2)	Jean-Guy Slevan, T.P.	Jean-Guy Slevan, T.P.	Jean-Guy Slevan, T.P.
			Un poste à combler par le Bureau

Denis Beauchamp, Secrétaire

# RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Bureau de l'Ordre a tenu quatre réunions, soit en juin, septembre et décembre 2001 et mars 2002. Les principales résolutions du Bureau ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Bureau;
- d'accepter comme nouveaux membres toutes les personnes dont les dossiers ont été étudiés et recommandés au Bureau;
- de radier du Tableau des membres de l'Ordre les personnes qui n'ont pas versé, dans les délais fixés, la cotisation dont ils sont redevables à l'Ordre;
- d'adopter les états financiers mensuels de l'exercice;
- d'adopter le rapport financier de l'année 2000-2001 comme présenté;
- d'adopter les recommandations écrites dans les procès-verbaux du Comité d'admission et d'agrément;
- de prendre acte du rapport du Comité d'admission et d'agrément concernant le programme « Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques », notamment des carences au niveau des compétences en informatique et en mathématiques appliquées; de **recommander** de porter attention, lors de la prochaine révision du programme « Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques », aux connaissances en mathématiques et en informatique suivant l'évolution technologique du domaine; de **déclarer** que le programme « Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques » donne accès à un permis délivré par l'Ordre des technologues professionnels du Québec; et de **demander** au Ministre responsable de l'application des lois professionnelles et à l'Office des professions de modifier l'article 2.09 du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des Ordres professionnels* (L.R.Q., c. C-26, art. 184) afin de mentionner que le diplôme « Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques » donne ouverture au permis délivré par l'Ordre des technologues professionnels du Québec;
- d'accepter les rapports du syndic tels que présentés;
- de nommer l'administrateur nommé Michel A. Gougeon comme répondant du syndic pour une période d'un an;
- d'autoriser le syndic à recourir à un expert sans l'autorisation préalable du Bureau dans le seul but d'accélérer les procédures en rapport avec une plainte et à la condition que le secrétaire de l'Ordre ou le Comité administratif en autorise l'utilisation;
- de nommer André-M. Gélinas, T.P., pour combler le poste vacant au Comité de sélection des prix de l'Ordre;
- d'adopter les compositions et les mandats des comités de l'Ordre tels que modifiés;

- de retenir la candidature d'André-M. Gélinas, T.P., pour combler le siège vacant dans la région de la Montérégie (16);
- de retenir la candidature de Bernard Gaudichon, T.P., pour combler le siège vacant dans la région Rive-Nord (13, 14, 15);
- de retenir la candidature de Danièle Binette, T.P., pour combler le siège vacant dans la région de Montréal (06);
- de poursuivre les démarches auprès de la Ministre responsable de la Charte de la langue française et d'entreprendre aussi des communications auprès des instances fédérales afin de faire valoir les points de vue avancés dans notre Mémoire sur l'accessibilité des normes techniques en français à la suite du rapport déposé par la Commission des états généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec;
- d'adopter le programme de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle tel que présenté pour l'exercice financier 2001-2002;
- de réviser le Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle pour, entre autres, modifier le nombre de membres pouvant siéger au Comité, au lieu de trois en ce moment, à la suite des représentations faites par le président du Comité d'inspection professionnelle;
- de nommer Marc Daneau, T.P., au Comité de sélection des prix de l'Ordre pour combler le poste laissé vacant par la nomination d'André-M. Gélinas, T.P., comme membre du Bureau;
- de nommer André-M. Gélinas, T.P., au Comité de sélection et d'évaluation du syndic pour combler le poste laissé vacant par l'élection de Richard Legendre, T.Sc.A., au Comité administratif;
- de rendre obligatoire un examen sur le Code de l'électricité du Québec pour les technologues professionnels qui oeuvrent sur les installations électriques et d'entamer les démarches nécessaires afin d'adopter un règlement à cet effet;
- de rendre obligatoire une séance de formation pour tous les technologues professionnels qui exercent dans le domaine de l'inspection préachat et d'entamer les démarches nécessaires afin d'adopter un règlement à cet effet;
- de recommander à l'assemblée générale de maintenir le statu quo de toutes les catégories de cotisations à l'Ordre pour le prochain exercice financier;
- de recommander à l'AGA de reconduire le mandat de la firme Gosselin & associé pour la vérification des états financiers de l'exercice 2001-2002;
- d'appuyer le principe d'un programme d'assurance responsabilité professionnelle de base obligatoire pour tous ses membres si le Conseil canadien des techniciens et technologues met de l'avant une telle mesure;

- devant le peu de retombées du programme de bourses et du programme de prix d'exposition de l'Ordre et devant l'importance des fonds à consacrer au Programme de développement professionnel, de surseoir aux bourses et aux prix provenant du budget de l'Ordre lors du prochain exercice financier afin de revoir les modalités et les attributs de ces deux programmes;
- de ne tenir dorénavant son assemblée générale annuelle que dans les régions de Montréal ou de Québec, en adoptant le principe de l'alternance entre ces deux régions, pour rendre l'assemblée générale annuelle plus accessible à l'ensemble des membres;
- d'adopter le principe que l'éventail des activités entourant l'assemblée générale annuelle se tienne à l'intérieur d'une seule journée, au lieu comme présentement d'échelonner le programme des activités sur trois jours, pour rendre les activités entourant l'assemblée générale annuelle plus accessibles et plus abordables à l'ensemble des membres;
- que le Comité administratif présente une politique précisant le cadre dans lequel des allocations compensatoires pour absence à leur travail peuvent être versées aux membres du C.A. et du Bureau assumant des mandats de représentation;

- de modifier le nom du Comité de sélection des prix de l'Ordre en l'appelant le Comité des prix de l'Ordre;
- d'attribuer le statut de Comité permanent au Comité ad hoc d'évaluation du Programme de développement professionnel et de le nommer Comité du programme de développement professionnel;
- d'adopter les nouvelles orientations du programme des prix de l'Ordre en donnant le mandat au vice-président à la promotion de revoir les critères prévalant au choix des boursiers afin qu'ils correspondent le mieux possible aux attentes des étudiants qui se destinent à la profession de technologue;
- d'adopter la nouvelle politique Administration et finances (AF)-20, allocations compensatoires pour représentation telle que présentée;
- de retenir la candidature de Simon Parent, T.P., pour combler le poste vacant dans la région de la Montérégie (16);
- de nommer Gilles Miville, T.P., au comité de sélection et d'évaluation du syndic en remplacement d'André-M. Gélinas, T.P., en raison de sa démission comme membre du Bureau.



**Alain Bernier, T.P.**  
Président



**Réjean Touchette, T.P.**  
Vice-président aux aff. administratives



**Rossana Pettinati, T.P.**  
Vice-présidente aux aff. professionnelles



**Richard Legendre, T.Sc.A.**  
Vice-président à la promotion



**Henri Laberge**  
Administrateur nommé



**Denis Beauchamp**  
Secrétaire

## RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Pendant l'exercice 2001-2002, les membres du Comité administratif se sont réunis à neuf occasions. Les principales résolutions du Comité administratif, qui diffèrent de celles du Bureau, ont été :

- d'adopter tous les procès-verbaux des réunions du Comité administratif;
- d'adopter les états financiers mensuels;
- d'adopter le plan d'action 2001 tel que modifié;
- d'adopter que le Mérite du CIQ 2001 soit remis à Roger Lafleur, T.P.;
- d'adopter qu'au prochain exercice financier, un montant de 5 000 \$ soit alloué pour l'ensemble des membres du Comité administratif, excluant la présidence, comme allocations pour

frais de représentation. Ce montant devra être réparti, le cas échéant, selon un ratio basé sur le nombre de journées consacrées aux représentations officielles par chacun des membres du Comité administratif. Le montant versé par représentation sera de 150 \$ pour une journée et de 75 \$ pour une demi-journée;

- d'adopter les prévisions budgétaires;
- d'adopter les recommandations du groupe de travail en inspection préachat;
- d'adopter la nouvelle politique Administration et finances (AF) - 20, allocations compensatoires pour représentation, telle que présentée;
- d'adopter la politique Relations avec les membres (RM) - 3, cotisation et frais d'ouverture de dossier, telle que modifiée.

# RAPPORT DES COMITÉS

## ■ ADMISSION ET AGRÈMENT

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Comité d'admission a tenu 8 réunions concernant l'admission de nouveaux membres sur la base d'équivalence de formation.

Trente-sept dossiers de candidats à l'admission ont été évalués, 28 candidats ont été acceptés et 9 ont été refusés parce que leur formation académique a été jugée insuffisante.

De plus, une réflexion sur l'importance des mathématiques pour un profil de technologue a été préparée à l'intention des membres du Bureau.

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Comité d'agrément a tenu une réunion concernant l'agrément de programmes.

Il a évalué le nouveau programme de DEC en Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques 144.B0 (1999) offert au collège Montmorency. Les commentaires des membres du comité ont été acheminés au Bureau. Les administrateurs du Bureau ont voté pour que ce programme menant au diplôme en Techniques d'orthèses et de prothèses orthopédiques soit intégré à la liste des diplômes donnant accès à l'Ordre.

Jean-Yves Giguère, T.P.  
Président du Comité d'admission et d'agrément

## ■ FORMATION DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Comité de la formation n'a pas tenu de réunion.

Jean-Yves Giguère, T.P.  
Président du Comité de la formation.

## ■ DISCIPLINE

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte contre un professionnel ou une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du Code des professions et des règlements de l'Ordre commise alors qu'elle était membre.

Au cours de l'exercice 2001-2002, le Comité de discipline a rendu une première décision où il a déclaré coupable un intimé pour avoir contrevenu aux articles 15, 16, 46 et 52 du Code de déontologie des technologues professionnels. Dans cette même décision, le Comité a par contre déclaré l'intimé non coupable d'avoir contrevenu à l'article 1 du Code de déontologie ainsi qu'à l'article 116 du Code des professions et à l'article 2 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation de l'Ordre des technologues professionnels. Le Comité a aussi prononcé l'arrêt des procédures contre l'intimé pour un chef de la plainte.

Dans une seconde décision rendue contre l'intimé, le Comité l'a trouvé coupable d'avoir contrevenu à l'article 34 du Code de déontologie, mais non coupable sous l'article 35 dudit Code.

Dans une troisième décision rendue contre l'intimé, le Comité l'a reconnu coupable d'avoir contrevenu à l'article 52 alinéa 7 du Code de déontologie et a prononcé un arrêt conditionnel des procédures et déclaré l'intimé non coupable d'avoir contrevenu aux articles 122 et 144 du Code des professions.

Le Comité a procédé à l'audition sur sanction des trois plaintes et a pris les causes en délibéré.

La secrétaire du Comité  
Me Sylvie Lavallée

## ■ INSPECTION PROFESSIONNELLE

Serge Toutant, président  
Serge Gingras, T.P.  
Régis Marinoza, T.P.  
Me Sylvie Lavallée, secrétaire

### Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession pour 2001-2002

En septembre 2002, le Bureau a approuvé le Programme de surveillance de l'exercice de la profession 2001-2002 soumis par le Comité d'inspection professionnelle par lequel ce dernier souhaitait s'assurer du respect des normes applicables aux technologues dans leur secteur d'activité respectif, du Code de déontologie et de la réglementation de l'Ordre.

À cette fin, le Comité avait prévu inspecter 1,25 % des technologues professionnels afin de vérifier principalement la conformité aux règles régissant la tenue des dossiers et des cabinets de consultation. Parmi les 50 visites d'inspection effectuées, 40 ont été dirigées auprès de technologues professionnels, en pratique privée ou en entreprise, œuvrant dans les domaines de l'architecture ou de l'ingénierie et ayant obtenu leur diplôme depuis moins de 10 ans. Les autres visites ont été menées auprès de technologues professionnels exerçant en pratique privée dans le domaine de l'inspection du bâtiment.

Le Comité d'inspection professionnelle s'est donc adjoint les services de deux inspecteurs appelés à travailler de façon interactive avec le Comité afin de bonifier le processus d'inspection et les outils développés pour faciliter leur travail. Le Comité a également entrepris des démarches pour le recrutement de nouveaux inspecteurs.

Durant le présent exercice financier, le Comité s'est réuni à trois reprises et a tenu deux séances téléphoniques pour y entériner 15 rapports d'inspection du précédent et du présent exercice où il a formulé généralement des recommandations visant à corriger certaines anomalies au Code de déontologie

et à la réglementation de l'Ordre. Par ailleurs, le Comité a procédé au suivi des recommandations formulées à certains membres. Le président du Comité a aussi rencontré le Bureau à une occasion pour faire état des activités du Comité. Enfin, le Comité a tenu une rencontre avec les inspecteurs pour discuter de la présentation des rapports d'inspection.

Le président du Comité a aussi participé à une rencontre avec des représentants de l'inspection professionnelle au sein d'autres ordres afin d'échanger sur des modifications au Code des professions et des rapports entre le Comité d'inspection professionnelle et le syndicat. Il a par ailleurs assisté à une formation du Conseil interprofessionnel du Québec sur le processus d'inspection. Les membres du Comité et les inspecteurs ont également assisté à une formation sur la rédaction des rapports donnée par le Conseil interprofessionnel du Québec.

## Enquête particulière

Le Comité n'a procédé à aucune demande d'enquête particulière, mais a répondu à une demande d'inspection de la part du syndicat.

La secrétaire du Comité  
Me Sylvie Lavallée

## ■ RÉVISION DES PLAINTES

Le Comité de révision est chargé de donner un avis relativement à la décision du syndicat de ne pas porter une plainte à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndicat la tenue d'une enquête.

Le Comité s'est réuni à une occasion pour traiter une demande d'avis où le plaignant reprochait au technologue professionnel de s'être trouvé en situation de conflit d'intérêts, d'avoir commis des erreurs dans des estimés, d'avoir manqué de transparence, de ne pas avoir respecté les normes de pratique généralement reconnues et de ne pas avoir respecté des devis et des règlements. Après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier et des pièces, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline et a maintenu la décision du syndicat.

La secrétaire du Comité  
Me Sylvie Lavallée

## ■ COMITÉ DES PRIX DE L'ORDRE

En 2001-2002, le Comité des prix de l'Ordre s'est réuni par trois fois afin de choisir, parmi les nombreuses candidatures reçues, les gagnants du prix de l'Excellence 2001 ainsi que ceux des six bourses Méritas. Le Comité des prix de l'Ordre a également sélectionné les gagnants du programme de bourses d'entreprises que coordonne l'Ordre. Cette année, les entreprises Appuitech, Cascades East-Angus, Imperial Tobacco Canada, Pratt & Whitney Canada, SGF - Rexfor et Ultramar se sont associées à l'Ordre en offrant chacune une bourse de 1 000 \$ aux étudiants affiliés dans leur domaine respectif.

L'annonce du programme de bourses a paru dans la revue *Le Technologue* et les étudiants ont également été invités à soumettre leur candidature par le biais de leur collège.

De plus, le Comité a décerné les mentions honorifiques suivantes :

**Monsieur Stéphane Drapeau, T.P.**, a reçu la mention de *Technologue de l'année suite aux services rendus à sa profession*. En plus de traiter chaque année de nombreux dossiers à titre de président d'une firme spécialisée dans l'estimation et la gestion de projets de construction, il agit comme témoin expert en Cour et dans le cadre des émissions de télévision *La Factice* et *JE*.

Le titre du *Bénévole de l'année au prix Robert Daigneault* a été décerné à **monsieur Alain Malenfant, T.P.**, qui a participé activement à la réussite des fêtes du 20<sup>e</sup> anniversaire de l'OTPG et du congrès annuel qui se déroulait cette année à Québec. Il vient de renouveler son mandat comme secrétaire du Regroupement de Québec. Son engagement envers sa profession et ses pairs se poursuit et ce, depuis 26 ans.

**Madame Isabelle Girard**, étudiante au cégep de Trois-Rivières en technologie de l'architecture, a reçu la mention d'*Étudiante bénévole de l'année en raison de son engagement envers la profession de technologue professionnel*. En plus de défendre intelligemment la place des technologues professionnels dans le domaine de l'architecture, elle apporte son aide aux étudiants plus jeunes à titre de tuteur.

La mention du Mérite de l'innovation technologique n'a pas été décernée cette année.

**Prix d'Excellence 2001** –  
Dorisse Poirier, étudiante affiliée  
(à gauche) en compagnie  
d'Angélique Gagné, T.P.,  
administratrice au Bureau de  
l'OTPG – Technologie de l'électronique  
industrielle, Cégep de Sept-Îles



Stéphane Drapeau, T.Sc.A.  
(à droite), président de ESD, est  
couronné **Technologue professionnel  
de l'année** et reçoit son trophée  
des mains d'Alain Bernier, T.P.,  
président de l'OTPG

## ACTIVITÉS DU SYNDIC

M. Chenel Lauzier T.P., syndic principal, a traité la grande majorité des dossiers, aidé de M. Serge Dumas T.P., syndic adjoint. Le syndic intérimaire, M. Gilles Y. Hamel T.P., termine deux dossiers qui étaient en cours avant l'arrivée de M. Chenel Lauzier.

Comme l'année précédente, le domaine de l'architecture continue de faire l'objet de questionnement et de plaintes de la part du public. La grande majorité des activités du syndic sont concentrées dans ce domaine.

Très en demande, le secteur de l'inspection préachat de bâtiments, champ d'activité particulièrement complexe, soulève toujours la controverse et l'insatisfaction du public. Cette année, la presque totalité des plaintes du public concernaient l'inspection préachat. Dans plusieurs cas, le syndic a joué un rôle d'informateur, que ce soit sur le contenu d'une inspection préachat, la profession de technologue, le rôle d'un Ordre professionnel, le contenu du code de déontologie ou encore la faute déontologique.

Nous avons aussi remarqué que certains aspects des rapports et des mandats suscitaient souvent des interrogations de la part des clients et que des conflits auraient pu être évités si la rédaction de ses documents avait été plus claire et plus précise. Le bureau du syndic et le siège social ont donc travaillé à faire circuler cette information auprès des membres, afin que ces documents ne suscitent plus d'ambiguïté auprès du client et que ce dernier soit entièrement satisfait des services du technologue auquel il fait appel.

Plus globalement, le syndic travaille à informer davantage les membres travaillant en inspection préachat des mesures et précautions à prendre pour éviter toute situation conflictuelle avec les clients et les autres parties impliquées dans les dossiers.

## AUTRES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

Le Bureau syndic s'est également penché sur la formation continue du syndic, a analysé des modifications proposées au Code de déontologie et a participé au Forum sur l'avenir de la formation technique en janvier 2002 à Laval.

De plus, le syndic s'est impliqué dans de nombreuses activités bénévoles :

Participation à l'élaboration de la section sur la Protection du public du site Internet de l'Ordre.

Participation à la formation donnée sur le Code de déontologie au congrès 2001.

Analyse de la proposition de l'Office des professions de modifier le Code des professions touchant l'aspect du syndic.

Analyse de la problématique des préalables en mathématiques pour les programmes techniques au collégial.

Analyse et réflexion sur le modèle de mandat type en inspection préachat et suggestion d'un modèle.

Rencontre avec l'Ordre sur la problématique de l'inspection préachat.

Préparation d'un avis aux technologues oeuvrant en inspection préachat afin de les sensibiliser aux problématiques pouvant être rencontrées lors de la pratique.

Chenel Lauzier, T. P.  
Syndic de l'OTPG

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de  
L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC au 31 mars 2002 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'organisme. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Gosselin et Associé*

Gosselin et Associé  
Société en nom collectif  
Comptables agréés

Montréal,  
Le 2 mai 2002

## Tableau récapitulatif des dossiers traités et des actions posées par le Bureau du syndic – État au 31 mars 2002.

**à noter :** certains dossiers chevauchent plus d'une année (soit l'année précédente, l'année en cours et la prochaine année) en raison de leur complexité ou dans l'attente d'une décision du comité concerné.

Demande de renseignements divers.....	22
Demande de renseignements dans le	
but de demander la tenue d'une enquête .....	16
Demande de tenue d'enquête .....	10
Plainte portée devant le Comité de discipline .....	1 <sup>1</sup>
Demande d'enquête particulière .....	1
Différend soumis à la conciliation.....	4
Différend soumis au	
Conseil d'arbitrage des comptes .....	0
Différend soumis au Comité de révision .....	1
Enquêtes en cours .....	7
Enquêtes terminées, décision à venir .....	0
Enquêtes terminées, dossiers sans plainte.....	10 <sup>2</sup>
Dossiers fermés .....	10 <sup>2</sup>

1. Le comité de discipline est en délibéré présentement sur les sanctions à prendre dans le dossier.
2. Certains dossiers terminés et fermés avaient débuté au cours de l'année précédente.

### Résultats pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002		2001
	Budget (note 10)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>PRODUITS (relevé page 23)</b>			
Cotisations	966 000	959 734	938 609
Services rémunérés	85 925	87 145	75 609
Autres	44 075	38 722	73 762
	<b>1 096 000</b>	<b>1 085 601</b>	<b>1 087 980</b>
<b>CHARGES (relevé pages 24 et 25)</b>			
Défense professionnelle	73 500	58 865	125 720
Tableau des membres et admissions	32 050	20 755	25 492
Inspection professionnelle et formation continue	26 600	26 783	7 520
Syndic et discipline	16 500	20 994	40 436
Relations avec le milieu	29 150	26 372	26 473
Promotion, communication et service aux membres	191 150	178 173	162 753
Administrateurs et mandataires	95 000	107 336	91 947
Participation des membres	21 200	13 223	18 206
Gestion et soutien	185 850	185 877	182 902
	671 000	638 378	681 449
Salaires et avantages sociaux	410 000	417 061	402 235
	1 081 000	1 055 439	1 083 684
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>15 000</b>	<b>30 162</b>	<b>4 296</b>

### Évolution des actifs nets pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

	Fonds d'administration	Fonds d'immobilisations	Fonds de réserve	Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation	Total 2002	Total 2001
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	(17 828)	54 909	113 100	8 128	158 309	154 013
Excédent des produits sur les charges	46 775	(16 613)	-	-	30 162	4 296
Acquisition d'immobilisations	(18 400)	18 400	-	-	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>10 547</b>	<b>56 696</b>	<b>113 100</b>	<b>8 128</b>	<b>188 471</b>	<b>158 309</b>

## Bilan au 31 mars 2002

	2002				2001	
	Fonds d'adminis- tration \$	Fonds d'immobi- lisations \$	Fonds de réserve \$	Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation \$	Total 2002 \$	Total 2001 \$
<b>ACTIF À COURT TERME</b>						
Encaisse et dépôts à terme – note 3	504 539	-	-	-	504 539	483 141
Débiteurs – note 4	29 481	-	-	-	29 481	22 506
Créances interfonds	-	-	113 100	8 128	121 228	121 228
Frais payés d'avance	40 031	-	-	-	40 031	46 872
	<u>574 051</u>	<u>-</u>	<u>113 100</u>	<u>8 128</u>	<u>695 279</u>	<u>673 747</u>
PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE – note 5	123 308	-	-	-	123 308	125 336
IMMOBILISATIONS – note 6	-	56 696	-	-	56 696	54 909
	<u>697 359</u>	<u>56 696</u>	<u>113 100</u>	<u>8 128</u>	<u>875 283</u>	<u>853 992</u>
<b>PASSIF À COURT TERME</b>						
Créditeurs – note 7	188 883	-	-	-	188 883	162 440
Cotisations perçues d'avance	376 701	-	-	-	376 701	412 015
Créances interfonds	121 228	-	-	-	121 228	121 228
	<u>686 812</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>686 812</u>	<u>695 683</u>
<b>ACTIFS NETS</b>						
Investis en immobilisations	-	56 696	-	-	56 696	54 909
Affectation d'origine interne	-	-	113 100	8 128	121 228	121 228
Non grevés d'affectations	10 547	-	-	-	10 547	(17 828)
	<u>10 547</u>	<u>56 696</u>	<u>113 100</u>	<u>8 128</u>	<u>188 471</u>	<u>158 309</u>
	<u>697 359</u>	<u>56 696</u>	<u>113 100</u>	<u>8 128</u>	<u>875 283</u>	<u>853 992</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



ALAIN BERNIER, T.P., PRÉSIDENT



RÉJEAN TOUCHETTE, T.P., VICE-PRÉSIDENT

## Flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 mars 2002

	2002	2001
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	30 162	4 296
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	16 613	17 455
Perte sur disposition de placements	2 844	1 231
	<u>49 619</u>	<u>22 982</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(9 005)	47 440
	<u>40 614</u>	<u>70 422</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de placements de portefeuille	(24 578)	(19 449)
Encaissement de placements de portefeuille	23 762	14 007
Acquisitions d'immobilisations	(18 400)	(22 525)
	<u>(19 216)</u>	<u>(27 967)</u>
<b>AUGMENTATION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>	21 398	42 455
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	483 141	440 686
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>504 539</u>	<u>483 141</u>

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des dépôts à terme.

## Notes complémentaires au 31 mars 2002

### NOTE 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC est constitué selon le Code des professions du Québec depuis le 30 janvier 1980. L'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

### NOTE 2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables adoptées par l'organisme sont les suivantes :

#### Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Constatation des produits

L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

#### Fonds d'administration

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

#### Fonds d'immobilisations

Le fonds d'immobilisations représente les actifs et les charges afférentes aux immobilisations.

#### Fonds de réserve

Lors d'une réunion du bureau en mars 1990, une politique a été révisée et il a été décidé que serait créé un fonds de réserve pour assurer une liquidité en cas de nécessité grave et pour garantir le remplacement des immobilisations dévaluées.

#### Fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation

Lors d'une réunion du bureau en juin 1998, il a été décidé que serait créé un fonds de stabilisation et de réduction de la cotisation afin de réduire ultérieurement les cotisations des membres.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes, les taux et la durée indiqués ci-dessous.

	Méthodes	Taux/durée
Mobilier et équipement	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %
Logiciels	Amortissement linéaire	5 ans
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	5 ans

Les investissements en immobilisations sont constatés à titre de variation dans les actifs nets investis en immobilisations et l'amortissement est constaté à titre de charge dans l'état des résultats.

## Notes complémentaires au 31 mars 2002 (suite)

### NOTE 3 ENCAISSE ET DÉPÔTS À TERME

	2002	2001
	\$	\$
Encaisse	54 539	58 141
Dépôts à terme	450 000	425 000
	<b>504 539</b>	<b>483 141</b>

Les dépôts à terme portent intérêt à des taux variant de 1,35 % à 2,65 % et viennent à échéance au cours du prochain exercice.

## Notes complémentaires au 31 mars 2002 (suite)

### NOTE 4 DÉBITEURS

	2002	2001
	\$	\$
Comptes clients	15 552	9 623
Intérêts courus	484	1 458
Avance à une société sous contrôle commun, sans intérêts ni modalités d'encaissement	13 445	11 425
	<b>29 481</b>	<b>22 506</b>

Notes complémentaires  
au 31 mars 2002 (suite)

NOTE 5 PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE

Les placements de portefeuille sont présentés au coût et représentent des fonds mutuels et des parts permanentes Desjardins, dont la juste valeur marchande au 31 mars 2002 est de 122 017 \$ (120 065 \$ en 2001).

Notes complémentaires  
au 31 mars 2002 (suite)

NOTE 6 IMMOBILISATIONS

	2002		2001	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	194 429	179 605	14 824	17 756
Équipement informatique	204 261	173 994	30 267	22 189
Logiciels	75 228	64 965	10 263	12 711
Améliorations locatives	24 455	23 113	1 342	2 253
	<b>498 373</b>	<b>441 677</b>	<b>56 696</b>	<b>54 909</b>

Notes complémentaires  
au 31 mars 2002 (suite)

NOTE 7 CRÉDITEURS

	2002	2001
	\$	\$
Comptes fournisseurs	88 129	58 634
Frais courus	4 991	3 608
Salaires et retenues sur salaires	19 585	17 932
Vacances à payer	25 459	21 697
Taxes à la consommation	42 719	52 569
Dépôts sur sceaux et joncs	2 000	2 000
Revenus perçus d'avance	6 000	6 000
	<b>188 883</b>	<b>162 440</b>

Notes complémentaires  
au 31 mars 2002 (suite)

**NOTE 8 INSTRUMENTS FINANCIERS**

*Facilités de crédit*

L'Ordre bénéficie de facilités de crédit autorisées pour un montant de 100 000 \$, portant intérêt au taux de 4,25 % et renouvelables annuellement.

*Risque de crédit*

L'organisme procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

*Risque de taux d'intérêts*

L'organisme utilise des facilités de crédit comportant des taux d'intérêts fixes. Par conséquent, les risques de taux d'intérêts auxquels sont exposées les facilités de crédit sont minimales.

Notes complémentaires  
au 31 mars 2002 (suite)

**NOTE 9 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS**

L'Ordre s'est engagé, en vertu de contrats de location-exploitation pour des locaux et du matériel de bureau, à verser un montant total de 354 721 \$ jusqu'en 2008. Les versements minimums exigibles à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2002-2003	69 328\$
2003-2004	70 531
2004-2005	70 531
2005-2006	66 941
2006-2007	61 915
2007-2008	15 475

Notes complémentaires  
au 31 mars 2002 (suite)

NOTE 10 PRÉVISIONS FINANCIÈRES

Les chiffres présentés à l'état des résultats sous la colonne « Budget » sont fournis à titre d'information seulement. Ils n'ont pas fait l'objet d'une vérification et ne sont pas couverts par notre rapport des vérificateurs. Ils représentent le budget révisé du 28 septembre 2001. Le budget initial a été déposé au bureau le 9 mars 2001.

Notes complémentaires  
au 31 mars 2002 (suite)

NOTE 11 OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Ordre a agi à titre de fiduciaire pour le compte d'une société sous contrôle. Il a perçu et déboursé des sommes d'argent pour ladite société. Il n'y a eu aucune opération entre la société et l'Ordre au cours de l'exercice.

Produits pour l'exercice terminé le  
31 mars 2002

	2002		2001
	Budget (note 10)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Cotisations	966 000	959 734	938 609
Services rémunérés			
Étude de dossiers	13 000	16 302	15 030
Revenus de publicité – revue	30 000	29 802	39 668
Revenus de publicité – annuaire	23 925	20 993	-
Ventes diverses	6 000	4 864	7 906
Ventes de services	13 000	15 184	13 005
	<u>85 925</u>	<u>87 145</u>	<u>75 609</u>
Autres revenus			
Congrès	15 000	15 183	20 540
Intérêts	20 800	15 124	27 492
Sous-location	4 200	4 200	4 200
Subvention concours – MRST	-	-	17 925
Divers	4 075	4 215	3 605
	<u>44 075</u>	<u>38 722</u>	<u>73 762</u>
	<b><u>1 096 000</u></b>	<b><u>1 085 601</u></b>	<b><u>1 087 980</u></b>

Charges pour l'exercice  
terminé le 31 mars 2002

Charges pour l'exercice  
terminé le 31 mars 2002

	2002					2002				2001		
	Défense professionnelle	Tableau des membres et admissions	Inspection professionnelle et formation continue	Syndic et discipline	Relations avec le milieu	Promotion, communication et service aux membres	Administrateurs et mandataires	Participation des membres	Gestion et soutien	Réel total	Budget	Réel
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Techno-guide	-	-	-	-	-	22 201	-	-	-	22 201	24 250	-
Revue et TP Express	-	-	-	-	-	58 593	-	-	-	58 593	67 100	71 194
Rapport annuel	-	-	-	-	-	2 374	-	-	-	2 374	2 400	2 249
Réunions du conseil d'administration et du bureau	-	-	-	-	-	-	58 049	-	-	58 049	55 000	51 063
Déplacements et représentation	3 092	1 301	150	353	14 901	-	47 002	-	1 021	67 820	69 100	64 069
Cotisations	22 252	-	-	-	-	-	-	-	1 230	23 482	26 000	14 193
Remises aux regroupements	-	-	-	-	-	-	-	13 223	-	13 223	20 200	18 206
Congrès annuel	-	-	-	-	-	18 102	-	-	-	18 102	14 000	20 752
Bourses et prix d'exposition	-	-	-	-	-	6 706	-	-	-	6 706	7 000	9 522
Publicité	-	-	-	-	-	9 820	-	-	-	9 820	9 700	7 884
Communications	-	-	-	-	-	3 750	-	-	-	3 750	5 000	-
Comité d'évaluation générale	-	-	-	-	-	1 254	-	-	-	1 254	1 000	-
Formation des tuteurs	-	-	-	-	-	1 105	-	-	-	1 105	1 000	-
Achats de sceaux, joncs et épingles	-	-	-	-	-	2 080	-	-	-	2 080	3 000	5 201
Divers articles promotionnels	-	-	-	-	250	1 668	-	-	1 848	3 766	4 285	3 170
Formation et documentation	-	-	-	-	-	-	420	-	6 826	7 246	5 500	6 639
Concours technologiques	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	31 400
Commissions sur recrutement	-	-	-	-	8 245	-	-	-	-	8 245	7 150	7 615
Défense professionnelle et représentation gouvernementale	33 521	-	-	-	-	-	-	-	-	33 521	40 000	79 693
Frais juridiques/discipline	-	-	-	2 027	-	-	-	-	-	2 027	5 000	14 565
Mauvaises créances	-	-	-	-	-	-	-	-	125	125	-	-
Frais de vérification	-	-	-	-	-	-	-	-	3 400	3 400	3 500	3 000
Fais de programmation	-	850	-	-	-	-	-	-	914	1 764	2 000	1 908
Consultation et sous-traitance	-	-	-	-	-	35 558	-	-	-	35 558	38 000	30 873
Honoraires de syndic	-	-	-	18 087	-	-	-	-	-	18 087	10 000	23 110
Inspections professionnelles	-	-	26 633	-	-	-	-	-	-	26 633	26 600	7 520
Services d'aide à la recherche d'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	550
Papeterie, impression, fournitures	-	5 776	-	-	2 976	14 962	839	-	13 302	37 855	47 950	35 942
Postes et adressages	-	12 828	-	-	-	-	1 026	-	14 691	28 545	31 200	28 042
Frais de communication	-	-	-	527	-	-	-	-	19 793	20 320	17 850	17 346
Loyer	-	-	-	-	-	-	-	-	58 028	58 028	58 200	56 725
Entretien de l'équipement	-	-	-	-	-	-	-	-	11 462	11 462	16 000	15 080
Location d'équipement	-	-	-	-	-	-	-	-	13 520	13 520	14 000	13 089
Assurances et taxes	-	-	-	-	-	-	-	-	13 001	13 001	15 000	14 206
Entretien et local	-	-	-	-	-	-	-	-	431	431	1 000	978
Intérêts et frais de banque	-	-	-	-	-	-	-	-	6 828	6 828	6 715	6 979
Amortissement des immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	16 613	16 613	16 300	17 455
Perte sur disposition de placements	-	-	-	-	-	-	-	-	2 844	2 844	-	1 231
						178 173	107 336	13 223	185 877	638 378	671 000	681 449
										417 061	410 000	402 235
	58 865	20 755	26 783	20 994	26 372					<b>1 055 439</b>	<b>1 081 000</b>	<b>1 083 684</b>

### Prévisions budgétaires 2002-2003 (avril 2002 à mars 2003)

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ONT ÉTÉ PRÉPARÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF.  
ELLES ONT ÉTÉ ADOPTÉES PAR LE BUREAU EN MARS 2002.

	\$
<b>Revenus</b>	
Cotisations	981 600
Services rémunérés	96 000
Congrès	14 000
Revenus divers	27 400
<b>Total des revenus budgétés</b>	<b>1 119 000</b>
<b>Dépenses</b>	
Salaires et avantages sociaux	454 000
Commissions sur recrutement	7 300
Réunions du Comité administratif et du Bureau	64 000
Déplacements et représentation	70 000
Papeterie, impression & fournitures	39 000
Frais de poste & adressage	32 000
Revue et T.P. Express	67 100
Techno-Guide	12 500
Rapport annuel	2 400
Loyer	61 900
Entretien du local	1 000
Assurances/taxes	14 000
Entretien/équipement	15 000
Location/équipement	12 000
Frais de communication	19 000
Amortissement des immobilisations	18 000
Intérêts et frais de banque	6 715
Cours, séminaires et documentation	7 000
Cotisations	26 000
Congrès	10 000
Remise aux regroupements	20 000
Publicité	10 000
Bourses et prix d'exposition	5 000
Frais de programmation	2 000
Inspection professionnelle	26 600
Défense professionnelle & représentations gouvernementales	40 000
Frais juridiques et discipline	10 000
Frais de syndic	12 000
Frais de vérification	3 500
Frais de consultation	5 000
Achats de sceaux et joncs	2 250
Articles promotionnels	1 750
Divers	2 585
Programme PDP	25 400
<b>Total des dépenses budgétées</b>	<b>1 105 000</b>
<b>Excédent des revenus sur les dépenses</b>	<b>14 000</b>

### Tableau des membres inscriptions au 31 mars 2002

		Membres	Étudiants
01	Bas St-Laurent/Gaspésie	121	12
02	Saguenay/Lac St-Jean	108	33
03	Québec	363	36
04	Mauricie	296	33
05	Estrie	162	30
06	Montréal	598	49
07	Outaouais	111	10
08	Abitibi/Témiscamingue	82	8
09	Côte-Nord/Nouveau-Québec	39	6
10	Nord du Québec	9	1
11	Gaspésie/Îles de la Madeleine	20	6
12	Chaudière-Appalaches	244	20
13	Laval	255	8
14	Lanaudière	286	18
15	Laurentides	256	11
16	Montérégie	827	50
	1. Hors Québec	6	0
	2. Hors Canada	33	2
	<b>Total des membres</b>	<b>3816</b>	
	<b>Total des étudiants</b>		<b>333</b>

### Répartition des membres

	2001 - 2002	2000 - 2001	1999 - 2000
<b>Membres en règle au début de l'exercice</b>	3678	3656	3935
+ admissions	642	505	400
- radiations	502	477	675
- décédés	2	6	4
<b>Membres en règle à la fin de l'exercice</b>	<b>3816</b>	<b>3678</b>	<b>3956</b>
Permis temporaire	0	0	0

### Cotisation

La cotisation pour l'année 2001-2002 (1er avril 2001 au 31 mars 2002) s'établit comme suit :

Cotisation d'un membre de l'Ordre (T.Sc.A. ou T.P.)	287 \$
Cotisation finissant 1 (1er exercice à l'Ordre)	95 \$
Cotisation finissant 2 (2e exercice à l'Ordre)	195 \$
Cotisation d'un membre sans emploi	160 \$
Cotisation d'un membre aux études à temps plein	100 \$
Cotisation d'un membre retraité	50 \$
Cotisation d'un stagiaire	132 \$
Cotisation d'un étudiant affilié	20 \$

# BUREAU ET COMITÉS

## BUREAU 2001-2002

### ■ COMITÉ ADMINISTRATIF

Alain Bernier, T.P. (06) - Président  
 Réjean Touchette, T.P. (13, 14, 15) - Vice-président aux affaires administratives  
 Rossana Pettinati, T.P. (06) - Vice-présidente aux affaires professionnelles  
 Richard Legendre, T.Sc.A. (03, 12) - Vice-président à la promotion  
 Henri Laberge - Administrateur désigné parmi les membres nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ)

### ■ ADMINISTRATEURS (AU 31 MARS 2002)

Raymond Pelletier, T.P. (01, 11)  
 Jacynthe Dufour, T.P. (02)  
 Gilles Miville, T.P. (03, 12)  
 Laval Tremblay, T.P. (03, 12)  
 Gaston Lavoie, T.P. (04, 17)  
 Germain Thibault, T.P. (05)  
 Jean-Yves Archambault, T.P. (06) jusqu'en mai 2001  
 Danièle Binette, T.P. (06) depuis décembre 2001  
 Richard Gervais, T.P. (06)  
 Guy Létourneau, T.P. (06)  
 Ian Lévesque, T.P. (07)  
 Marc Guimont, T.P. (08)  
 Angélique Gagné, T.P. (09, 10)  
 Bernard Gaudichon, T.P. (13, 14, 15) depuis décembre 2001  
 André-M. Gélinas, T.P. (13, 14, 15) d'avril 2001 à juin 2001  
 François Linteau, T.P. (13, 14, 15)  
 Jean-Luc Archambault, T.P. (16) jusqu'en juin 2001  
 André-M. Gélinas, T.P. (16) de septembre 2001 à février 2002  
 Jean-Guy Slevan, T.P. (16)

### ■ ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OTPO

Jacques Dupré  
 Michel A. Gougeon  
 Henri Laberge  
 M<sup>e</sup> Danielle Thibodeau

### ■ SECRÉTAIRE

Denis Beauchamp

### ■ SYNDIC

Chenel Lauzier, T.P.

### ■ SYNDICS ADJOINTS

Serge Dumas, T.P.  
 Gilles Y. Hamel, T.P.  
 Claude Latulippe, T.P.

### ■ DÉLÉGUÉ AU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC (CIQ)

Alain Bernier, T.P.

## COMITÉS (AU 31 MARS 2002)

#### Admission et agrément

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)  
 Denis Côté, T.P.  
 Paul O'Borne, T.P.  
 Diane Montour, T.P. (secrétaire)

#### Assurance responsabilité professionnelle

Deux représentants du courtier  
 Un membre ad hoc (expert technique au besoin)  
 M<sup>e</sup> Sarah Thibodeau (secrétaire)

#### Discipline

M<sup>e</sup> Jean-Jacques Gagnon (président nommé par le gouvernement)  
 Pierre Bonneville, T.P.  
 Yves Hugron, T.P.  
 Léopold Thérout, T.P.  
 M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée (secrétaire)

#### Formation des technologues professionnels

Jean-Yves Giguère, T.P. (président)  
 Hugues Girardin, T.P.  
 Représentant du ministère de l'Éducation  
 Ginette Ouellette, représentante de la Fédération des cégeps  
 Roman Letocha, représentant de la Fédération des cégeps  
 Denis Beauchamp (secrétaire)

#### Inspection professionnelle

Serge Toutant, T.P. (président)  
 Liste de membres proposés selon la technologie de travail analysée  
 M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée (secrétaire)

#### Prix de l'Ordre

Paul Burman, T.P. (président)  
 Marcel Ayotte, T.P.  
 Marc Daneau, T.P.  
 Francine Lapointe (secrétaire)

#### Programme de développement professionnel

Bernard Gaudichon, T.P.  
 Michel Plourde, T.P.  
 Denis Beauchamp (secrétaire)

#### Révision des plaintes

Michel A. Gougeon, président, administrateur nommé par l'OTPO  
 Yvon Germain, T.P.  
 Gervais Lessard  
 M<sup>e</sup> Sylvie Lavallée (secrétaire)

#### Sélection et évaluation du syndic

Jacques Dupré, administrateur nommé par l'OPQ  
 Henri Laberge, administrateur nommé par l'OPQ  
 Gilles Miville, T.P.  
 Laval Tremblay, T.P.

## PERSONNEL PERMANENT (AU 31 MARS 2002)

Denis Beauchamp, directeur général et secrétaire de l'Ordre  
 Francine Lapointe, agente aux affaires professionnelles  
 Lisette Lavoie, adjointe administrative  
 Diane Montour, T.P., chargée d'admission et d'agrément des programmes  
 Ginette Rhéaume, chargée au Tableau des membres et réceptionniste  
 Vanessa Rocher, coordonnatrice aux communications  
 M<sup>e</sup> Sarah Thibodeau, directrice des affaires juridiques et professionnelles  
 Denis Tremblay, coordonnateur du service à la clientèle



ORDRE DES  

---

**TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS**  

---

DU QUÉBEC

1265, rue Berri, bureau 720  
Montréal (Québec) H2L 4X4  
Téléphone : (514) 845-3247 ou 1-800-561-3459  
Télécopieur : (514) 845-3643  
Courriel : [techno@otpq.qc.ca](mailto:techno@otpq.qc.ca)  
Site Internet : [www.otpq.qc.ca](http://www.otpq.qc.ca)